



République Française

Accusé de réception en préfecture  
095-219506045-20230627-20-2023-DE  
Date de télétransmission : 28/06/2023  
Date de réception préfecture : 28/06/2023

Département du Val d'Oise  
**COMMUNE DE SURVILLIERS**

**DELIBÉRATION N°20-2023**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

**L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin (27/06/2023)**

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

<b>Étaient</b>	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
<b>Présents :</b>	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
<b>(21)</b>	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadeu SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE	Djéy-Di KAMARA	

**Absents** M. RAES donne pouvoir à M. WROBLEWSKI, Mme SARTEUR à Mme FILLASTRE, M. SENE à M. LAFRIZI, Mme GICQUEL **représentés :** à M. ARCIERO, Mme RACAULT à Mme GUILBERT.

**Absent non représenté :** M. KAMARA

**Secrétaire de séance :** Mme Laëtitia ALAPHILIPPE

### Autorisation de signature d'une convention de participation financière aux réfections de surface de la Grande Rue à Survilliers

Suite à la demande de son client, Enedis, doit procéder à des travaux de pose d'un câble HTA du poste source situé sur le territoire de la commune de Survilliers jusqu'au point de livraison situé sur le territoire de la commune de Plailly. Le tracé retenu doit emprunter la Grande Rue de Survilliers.

La collectivité de Survilliers a également un projet d'aménagement Grande Rue. Ce projet vise à réaliser un enfouissement des réseaux basses tensions, éclairage public et télécom, la réalisation des travaux d'entretien des réseaux d'eaux ainsi que la modification de l'emprise des trottoirs et la reprise de l'ensemble des réfections de surface.

Afin de répondre au besoin du client d'Enedis, d'assurer la coordination des travaux et de déterminer la répartition des coûts induits, une convention de participation financière aux réfections de surface de la Grande Rue est nécessaire.

**Vu** le Code Général des Collectivité Territoriales ;

**Vu** le projet de convention ci-annexée ;

**Entendu** le rapport de Monsieur le Rapporteur, Adjoint au Maire en charge de la voirie et des réseaux sous voirie,

**Le conseil municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1 : AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer la convention de participation financière aux réfections de surface de la Grande Rue, et tous documents s'y référant.

A. ROLDAO-MARTINS

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

**Adeline ROLDAO-MARTINS**